

Thaïs d'Escufon aurait "stigmatisé" les migrants : 4 mois de prison requis !

écrit par François des Groux | 17 juin 2021



Thaïs d'Escufon, de son vrai nom Anne-Thaïs du Tertre d'Escoeuftant, ex-porte-parole de Génération Identitaire (GI) et désormais youtubeuse militante. Archives. ● © Ian Langsdon - MaxPPP



Thaïs d'Escufon, de son vrai nom Anne-Thaïs du Tertre d'Escoeffant, ex-porte-parole de Génération Identitaire (GI) et désormais youtubeuse militante. Archives. ● © Ian Langsdon - MaxPPP

Le gouvernement et la Justice que les élections rendent fébriles semblent inventer n'importe quel prétexte pour faire taire les opposants à l'invasion migratoire.

Alors que des milliers de migrants musulmans traversent illégalement la frontière sans être inquiétés et encore moins expulsés, les jeunes patriotes de Génération Identitaire sont poursuivis un par un pour des motifs complètement fallacieux. Des motifs qui pourraient d'ailleurs être reprochés à la grande majorité des Français qui en ont plus qu'assez des Afghans, des Somalien, des "mineurs isolés" marocains et des multirécidivistes exogènes, bref, de ceux qui nous pourrissent la vie au quotidien dans la rue, les squats ou les transports en commun.

Ho mais voilà que j'ai "*stigmatisé*" les immigrés mahométans en suggérant qu'ils étaient, en France, les auteurs

probables des mille agressions quotidiennes. En France, dire la vérité devient désormais passible de prison.

Ainsi, un procureur zélé de la Macronie, celui de Saint-Gaudens, requiert 4 mois de prison avec sursis et 4000€ d'amende à l'encontre de Thaïs d'Escufon (et Jérémie Piano), ancienne porte-parole du groupe Génération identitaire, mouvement anti-immigrationniste dissous en mars.

Lors d'une opération d'agit'prop au col du Portillon (31), elle aurait "stigmatisé" les clandestins en clamant... qu'il était "scandaleux qu'un migrant puisse traverser la frontière".

Pour la gauche et la Justice "Mur des cons", c'est très grave, en effet ("*injure*" et "*provocation à la haine raciale*") !

Comme d'habitude, les médias qui donnent la véritable identité de Thaïs d'Escufon (et pourquoi pas son adresse ?), ne s'émeuvent pas de ce scandaleux réquisitoire, attentatoire à la liberté d'expression.

Et pendant qu'un procureur s'en prenait à une jeune fille courageuse de 21 ans, les députés de gauche votaient "un amendement pour permettre le port du burkini dans les piscines" et on attendait toujours une réaction de la part des magistrats face au harcèlement monstrueux subi par Mila, 18 ans (plus de 50 000 menaces de mort et de viol... 13 prévenus... de toute confession).

<https://resistancerepublicaine.com/2021/06/12/darmanin-macron-veulent-autoriser-le-burkini-dans-les-piscines-2022-cest-demain/>

<https://resistancerepublicaine.com/2021/06/14/la-france-cest-devenu-le-pakistan-mila-condamnee-a-mort-denonce-une-nation-lache-et-fragile/>

Mila a raison : la France est bien devenue une [“nation fragile et lâche”](#).

* On apprendra également que son employeur, le candidat RN aux Régionales dans les Hauts-de-France, Sébastien Chenu, a préféré se séparer d'elle en “apprenant” qu'elle “était affiliée au groupuscule d'ultra-droite” [\(T7Jours\)](#).

Justice : 4 mois de prison avec sursis requis contre l'ex-porte-parole de Génération identitaire, Thaïs d'Escufon



Thaïs d'Escufon, de son vrai nom Anne-Thaïs du Tertre d'Escœuffant, en janvier 2021 lors d'une manifestation contre la dissolution de Génération identitaire. — Bertrand Guay - AFP

Source : [20Minutes](#)

Le mouvement d'extrême-droite [Génération Identitaire](#) n'existe plus mais continue à faire parler de lui.

Mercredi 16 juin, son ancienne porte-parole et étudiante à Toulouse, **Thaïs Descufon**, était convoquée avec un autre

militant devant le tribunal correctionnel de Toulouse pour "provocation publique à la haine raciale et injures publiques" après une opération anti-migrants, mi-janvier, dans les Pyrénées.

Malgré l'absence des deux prévenus à l'audience, quatre mois de prison avec sursis ont été requis par le parquet de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) contre les deux membres du groupuscule d'extrême-droite, pour "*provocation à la haine raciale*" pour l'un et "*injures publiques*" pour l'autre.

"C'est une procédure très particulière, la question porte sur la liberté d'expression politique", a souligné dans son réquisitoire le procureur de la République de Saint-Gaudens Christophe Amunzateguy, qui a également réclamé 4.000 euros d'amende pour chacun. Les deux militants identitaires n'étaient pas poursuivis pour leur opération dans les Pyrénées mais pour des vidéos diffusées par la suite sur Youtube.

Contre la porte-parole du mouvement, Anne-Thaïs du Tertre d'Escoeuftant, dite Thaïs d'Escufon, étudiante toulousaine de 21 ans, le procureur a retenu une infraction d'injures. Le magistrat a expliqué que la jeune femme avait "***stigmatisé les migrants*** dans une vidéo publiée le 21 janvier en affirmant qu'il était "***scandaleux qu'un migrant puisse traverser la frontière***".

Des propos qui caractérisent "*ce passage de la frontière comme un danger, c'est une spéculation sur la notion de danger alors que rien n'est argumenté*". "*On a voulu poursuivre aux forceps car, au vu de la fureur médiatique c'était une provocation de trop*", a lancé l'avocat des deux prévenus, Me Pierre-Vincent Lambert.



Cette association, sous couvert de contribuer, selon ses dires, au débat public sur l'immigration et de lutte contre le terrorisme islamiste, propage, depuis plusieurs années, des idées (...) tendant à justifier ou encourager la discrimination, la haine ou la violence envers les étrangers et la religion musulmane.

Conseil d'Etat.

La décision du tribunal a été mise en délibéré au 9 septembre.

Mi-janvier, une trentaine de militants du groupe d'extrême droite s'étaient installés au Col du Portillon afin de "surveiller la frontière". Ces militants affirmaient ainsi vouloir lutter contre le "risque terroriste et migratoire dans les Pyrénées".

Suite à cette action, Génération Identitaire a été dissout en mars par le gouvernement. Une décision contestée par le groupe d'extrême droite mais confirmée par le [Conseil d'Etat](#).

Une "décision politique" pour Thaïs Descufon qui avait décidé de [lancer sa chaîne Youtube](#)...

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/la-militante-d-extreme-droite-de-toulouse-thais-descufon-jugee-pour-l-operation-anti-migrants-de-generation-identitaire-2137081.html>

